

La Division scolaire franco-manitobaine est à la recherche de candidat(e)s pour combler le poste suivant à l'école **Saint-Joachim** (Maternelle à 12^e année) :

CONCIERGE DE SOUTIEN

5,00 heures par jour

(lundi au vendredi)

Poste temporaire

à

l'école Saint-Joachim

Case postale 10 – 29, baie Normandeau

La Broquerie (Manitoba) R0A 0W0

Les candidat(e)s doivent :

- posséder un diplôme d'études secondaires
- posséder un certificat d'ouvrier qualifié dans un ou plusieurs métiers ou de responsable de l'entretien d'immeubles (atout)
- posséder d'excellentes connaissances du français et de l'anglais à l'oral et à l'écrit
- avoir de l'expérience en nettoyage et en entretien
- démontrer de la ponctualité, la fiabilité, la minutie et la confidentialité
- démontrer une attitude courtoise et collaboratrice envers le public et les collègues de travail
- adhérer à la philosophie de l'école
- adhérer à la philosophie d'inclusion
- promouvoir la mission de la DSFM et de la communauté scolaire

Salaire : 19,24 \$ à 22,26 \$ par heure

L'entrée en fonction se fera dès que possible pour une période indéterminée allant au plus tard le 30 juin 2022.

Les personnes intéressées enverront leur demande, accompagnée d'un curriculum vitae en français et trois (3) noms de référence à la direction de l'école. Ce poste sera ouvert jusqu'à ce qu'il soit comblé.

Monsieur Martin Bazin, directeur

École Saint-Joachim

Case postale 10 – 29, baie Normandeau

La Broquerie (Manitoba) R0A 0W0

Courriel : martin.bazin@dsfm.mb.ca

Téléphone : (204) 424-5287 Télécopieur (204) 424-5610

N.B. Seulement les personnes choisies pour une entrevue seront contactées. La personne retenue pour ce poste devra soumettre l'originale d'une vérification du casier judiciaire appelé à travailler auprès des personnes vulnérables et l'originale d'une vérification du registre concernant les mauvais traitements récents de moins de 12 mois, jugée satisfaisante par l'employeur avant d'entrer en poste. Les coûts associés aux vérifications sont la responsabilité du candidat retenu.